L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 75, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 19 NOVEMBRE.

LA COMPAGNIE NATIONALE DE TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de "Compagnie Nationale de Télégraphe," a été organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront émises sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, moins pour vendre les actions que de s'assurer du commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100 son actions de

$100 au pair,

dont le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, un six fois des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans la caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qu'il suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à peu près tous les points qu'ont atteints les nouvelles actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été considérées un énorme monopole; elles gagnent plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le cout de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle ci des privilèges que n'a jamais obtenu une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a jamais été permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les rosses de poste. La position de la compagnie diffère de celle des autres les compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être revendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent pas mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci les croiront nécessaires pour achever les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel après le paiement de cet un pour cent, avant que la souscription ait couvert tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évolution des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Louisiane. Ceux qui souscriront au capital seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et auront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nile-Levée, Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. O. DUN & CO., No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, Esq.

6 sept.—3 m (L 2) M J S

HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans.

Total des primes dans l'année expirée le 30 sept 1868 ..... $124,198 42

Savoir: Primes d'incendie $69,989 45
Primes de mer 28,203 21
Primes de rivières ..... 26,013 76 — 124,198 42

En moins: Primes remboursées 2,605 96
Primes non expirées ..... 14,440 00 — 16,845 96

Montant net des primes $107,352 46

Pertes payées
Pertes par incendie $13,382 39
Pertes par mer 14,413 16
Pertes sur les rivières ..... 17,[illegible] 51 — $45,[illegible]

Remboursements 9,850 00
Escompte pour cent de réduction 11,705 72
Primes et revenu intérieur 6,944 22
Dépenses, loyer et intérêt moins l'intérêt et profits et pertes ..... [illegible] — 91,741 54

Bénéfice net $15,610 92

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèque $17,052 65
Prêts sur actions de perception 12,262 47
Prêts garantis 4,641 18
Prêts sur hypothèque 15,500 00
Prêts sur actions de perception ..... 14,[illegible]
Actions du Valleris Dry Dock Company ..... 7,[illegible]
Actions du Good Intent Towboat Company 700 00
Actions de la Compagnie d'Ass. de l'Union 6,715 00
Actions des Compagnies d'Assurance 17,917 50
Prêts divers 9,645 14
Prêts sur 20,945 41
Billets de souscription 30,546 48
..... $207,304 96

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

L. W. BAQUIÉ, Secrétaire. E. GANUCHEAU, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 15 octobre 1868.
B MAGNER, notaire public.

La Direction a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 2 novembre prochain. Elle a en outre, déclaré un dividende scrip de trente trois au cent pour cent sur le montant net des primes participantes pour l'année expirée le 30 septembre 1868—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 15 décembre prochain.

B. GANUCHEAU, Président.
A. BALDWIN, Vice Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS
De la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle DU STAR,

RUE CARONDELET No 14.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 juillet 1868 ..... $ 49,672 20

Savoir:
Sur les risques d'incendie ..... $ 39,835 62
Sur les risques de mer 8,824 41
Sur les risques de rivières ..... 3,012 22 — $ 49,672 20

Moins:
Pertes sur les risques d'incendie ..... $ 4,561 71
Pertes sur les risques de mer 3,822 43
Pertes sur les risques de rivière ..... 1,072 55 — $ 11,456 69

$ 38,192 79

Frais de bureau, taxes, licences, etc., déduction faite du montant au crédit du compte courant ..... $ 13,233 46
Réassurances 2,334 43
Primes remboursées ..... 368 11 — $ 13,902 00

15 p. 0/0 alloué aux assurés ..... $ 3,985 50

$ 6,154 29

Réserve pour risques non expirés 3,892 00

$ 1,762 29

En caisse ..... $ 3,300 49
Effets à recevoir ..... 392 [illegible]
Scrip d'autres Compagnies d'assurances 3,200 00
Primes au vote de perception 4,277 94
Balance due sur des billets de souscription, considérée bons 30,000 00

$ 37,730 44

Valeurs douteuses portées sur compte suspendu ..... $ 36,802 82

Extrait correct des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, président,
CHS ENGSTFELD, secrétaire.
Assermenté et signé devant moi, ce 25 août 1868.
JOHN P. MONTAMAT,
Juge de Paix.

La Compagnie d'assurance Mutuelle du Star, en mettant sous les yeux du public l'état qui précède, a l'honneur d'annoncer en même temps à ses amis que des Libres de Souscription supplémentaires circulent en ce moment et se signent rapidement; elle espère que cette souscription portera son capital au chiffre d'environ $ 200,000 et lui permettra d'agrandir le cercle de ses opérations.

La nouvelle direction désire ardemment rendre la Compagnie utile et prospère, elle espère que les efforts qu'elle fait dans l'intérêt d'une des plus anciennes institutions de la Nouvelle-Orléans auront l'approbation cordiale et le secours généreux de notre population.

A l'élection qui a eu lieu le 26 juillet 1868, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

DIRECTEURS:
W. C. C. CLAIBORNE, ARTHUR FORSTALL,
ADOLPHE SCHREIBER, B. LAPLACE,
FORRESTER DOLHONDE, J. A. BRASELMAN,
CHS. G. JOHNSON, ROBERT L. MOORE,
J. F. TODD, B. GERSON,
R. L. BRUCE, EDWARD COCHRAN

A une réunion des nouveaux Directeurs, le 17 août 1868, M. LLOYD R. COLEMAN a été réélu président et M. Chs. Engstfeld a été réélu secrétaire.
CHS. ENGSTFELD, secrétaire.

26 août—1me

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868:

Primes d'incendie, dans l'année $238,122 32
Primes de mer " " 94,082 82
Primes de rivières " " ..... 177,584 83 — $507,790 37

Total net des primes $447,364 20

Pertes par l'incendie, payées et évaluées ..... $ 99,500 63
Pertes de mer " 67,074 06
" de rivières 55,372 47
Taxes payées 30,919 54
Payé—réassurance et compte sur lieu de scrip 60,103 30
Payé — intérêts, primes remboursées, frais généraux et comptes, etc. ..... 67,645 03 — $380,019 13

Bénéfice net $51,355 1

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets à recevoir ..... $ 37,494 30
Prêt sur bonset hypothèques ..... 68,945 25—106,837 55

En caisse $184,977 34
Prêts garantis par actions sur demande ..... 83,400 00—$ 167,377 34

Prêts garantis par actions à terme $11,200 00
Propriétés foncières 73,000 00
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip ..... 45,982 48—$ 131,372 4

Bons consolidés de la ville $30,000 00
Bons de la ville 56,500 00
Actions de Banques et autres ..... 196,897 17—$ 323,417 17

Coupons pour bons de la ville, échus ..... $ 9,490 00
Dû pour primes et en voie de perception ..... 41,629 [illegible]

$779,814 6

La Compagnie possède également:
Billets suspendus, actions et bons $36,365
Compte de scrips forfaits 7,908
Intérêts non réclamés $7,900 25

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Parouse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 23 mai 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, sur toutes les certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente cinq cents au cent pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer au bénéfice net de l'année expirant le 30 avril 1868. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi d'août prochain, sans taxe du gouvernement.
THOS. A. ADAMS, Président.
SAMUEL KENNEDY, Vice Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS—

JOSE WATTS, C. T. BUDDECUS,
SAMUEL B. NEWMAN, P. B. FOLEY,
WM. EDWARDS, A. G. OBER,
F. BIRMS, A. THOMPSON,
JOHN PHELPS. 30aout1868

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:
Sur les risques d'incendie $319,916 18
Sur les risques de mer 82,489 44
Sur les risques de rivières 22,790 81

Total des primes $421,196 43
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1867 ..... $115,562 00
Primes remboursées ..... 4,115 41 — 119,677 41

Montant net des primes $301,518 02

Pertes: Sur les risques d'incendie $60,790 62
Sur les risques de mer 61,863 16
Sur les risques de rivières ..... 19,890 44 — $140,488 22

Taxes 11,566 83
Réassurances 8,274 31
Dépenses, moins le compte d'intérêt 10,190 83
Intérêts sur scrips ..... 20,363 00 — $194,973 84

Bénéfices $97,549 18

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets à recevoir pour primes $8,724 81
Billets garantis et billets hypothécaires 219,307 00
Dû pour primes et en voie de perception 59,338 1
Actions de la Compagnie du Sud, de la Compagnie de l'Union de fer de la ville, Bons de la ville 183,848 46
Scrip des différentes Compagnies d'Assurances 90,126 00
En caisse 23,777 66
..... 585,620 94
Moins: Dépréciation des actions 92,650 30
Montant net $493,
Moins: Intérêts de scrips, non réclamés 7,020 76
Intérêts payables sur scrips non encore payés ..... 28,808 66 — 772 61
$235,564 13

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente et un cent pour cent sur les primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart, Chs. Leftes,
J. Kohrboer, J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock, A. Schriber,
F. H. Blanchard, John Gunnie,
Wm. Stevens, W. F. Williams,
J. A. Wiley, J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal.
Vis—Vis 66—1 août

CONSULAT DE FRANCE
AVIS MENSUEL. NOVEMBRE 1868.

Sont invitées à se présenter en commissaire, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—au cas de décès ou d'absence, leurs ayants ou commissaires sont priés d'en donner avis au consulat.

A
Assemme Jean Joseph — Justa Charles
Arnaud Désiré — L
Azon Jean — Le Sect Sophie
Lewakowski Auguste
B
Bartholomew Henry Guillaume — Leclotte aîne Menton de la Clotte
Bordet Charles — Lepeyrolle Jean
Bach Charles — Lorrent François Mathurin
Castera Jean — Ledman Nicolas
Calcova Mme veuve née — Bougeard
Cayol Mme veuve née — Brock Marie
Cardeilhac François — Martin Jean Claude
Colin Frédéric, dit — Morel Adèle Mlle
Chaniere Camille Jean — Montout Jean-Marie, de
D
Duclosange Philippe — Mendola Mme née Vincent
Dupré Paul Michel — Montrel Calixte Auguste
De Calatraves Eugène C — Mathieu Vincentine
Dondon Guillaume — Martin Clémentine et
les époux — Josephine
N
Dupont Justin — Nicolas Napoléon
De Bretille Alexis — Pourcque Philippe
Danoette de Saucerat — R
Robin Augustine Mme
Meurthe — Ringé Mme veuve née
Avignon Louise
Ever Charles — Reconfre Mme née
Adèle Gouny
F — S
Fidelistes Charles Dame — Stephany Adrien
Fortwengler Leon — T
G — Thierville Julie
Gregoire Joseph Benoit — Tresse Charles
H — Tanet, cocher
Henri Jean-Baptiste — V
Hesse Joseph — Vial Félix
L — Villarino Antoine,

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie $819,694 62
Sur les risques de mer 332,734 17
Sur risques de rivières 99,343 63
Total $1,151,762 22

En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868 ..... $238,477 00
Primes remboursées ..... 32,471 07 — $270,316 07

Montant net des primes le 31 mai 1868 ..... $881,664 15

Pertes payées:
Sur les risques d'incendie $271,236 37
Sur les risques de mer 172,340 52
Sur les risques de rivières ..... 43,929 96 — $487,506 85

Taxes 20,012 61
Réassurances, Dépenses, Pertes et Pertes, moins intérêt $186,792 04 — $634,314 86

Bénéfice net $277,329 29

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières $139,617 37
Billets garantis par hypothèques 275,807 98
Billets garantis par nantissements 83,147 32
En caisse 138,478 34
Actions de banques et de chemin de fer 104,300 00
Primes au vote de perception 30,785
Bons de la ville 32,000 00
Effets à recevoir 127,154 79
Scrips de Compagnies d'Assurances 40,995 00
Actions "Dry Dock Valleris" 15,000 00
Actions de la Prese "Levee Steam" 5,000 00
Actions "Marine Dry Dock" 3,700 00
tions "Merchants' Exchange" 1,000
Actions "Lightering & Wrecking Co" 1,000 00
Actions "Lin. Equitable Life Ins. Co 200 00
Bons de l'Etat 1,800 00
Total $1,406,414 16

En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer au juillet prochain $101,348 16
35 0/0 du scrip de 1859 payable en juillet ..... 70,075 73 — 171,423 89
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868 ..... 238,547 00 — $398,766 80

Actif net $1,007,645 36

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président,
PAUL FOURCHY, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans
Assermenté et signé pardevant moi, ce 1 juin 1868
PAUL W. COLLENS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE FOUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton, Pierre Pecu
M Poly, P Maspero,
Chas. Sagory, David McCord, S Z Relf,
P S Wills, J J Fernandez, L F Genoese
J Morgan Hall — 10 lots

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL
Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.

Primes sur risques d'incendie $110,122 22
" " de mer 27,314 14
" " de mer 52,941 55
Risques non expirés le 30 avril 1867 ..... 30,941 91
..... $220,725 82
En moins, primes remboursées 4,730 19
Montant des primes 221,365 63

Pertes payées dans l'année:
Pertes par l'incendie $19,944 19
" sur les rivières 35,563 42
" sur mer 38,000 36
Total des pertes 77,728 11
Réassurances 9,736 99
Dépenses et intérêt sur compte; en mains, escomptes et intérêts 19,556 30
Taxes et revenu int 9,771 06
Vingt-cinq et quinze pour cent remboursé 35,898 68
En réserve pour risques non expirés 37,506 26
..... $171,586 03
Bénéfice net 50,000 00

L'actif de la Compagnie est:
Prêts garantis 17,726 00
" " par hypothèque 19,180 00
Effets à recevoir pour primes 7,386 45
Actions, bons et autres garanties 146,287 00
Propriétés foncières 18,900 00
Comptes individuels pour primes 40,808 91
En caisse 22,555 06
Scrips d'autres Compagnies 2,263
..... $312,507 36

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
M CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce treizième jour de mai 1867.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payés en scrips seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé sur portefeuille, à partir du 1er juin 1868 six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de Compagnie.

— DIRECTEURS —

A E Sader, A Baldwin, D P Logan,
L Mercier, A Fenton, J Colley,
C Cohn, William Hepburn, S Cambon
A Cenal, Alex Marks, A Tertron,
Goldstein, V Surbin, C Blanchin,
14

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868 ..... $566,523 42

Savoir:
Primes d'incendie $364,272 97
Primes de mer 163,138 70
Primes de rivières ..... 103,097 15 — $566,523 42

En moins:
Primes remboursées ..... $ 5,858 73
Primes non expirées ..... 60,145 00 — $ 66,004 73

Montant net des primes $502,518 67

Pertes payées:
Pertes par l'incendie ..... $ 93,587 26
Pertes de mer 151,772 79
Pertes sur les rivières ..... 94,562 09 — $342,922 14

Escompte en lieu de scrip 54,348 66
Taxes et revenu intérieur 34,741 38
Dépenses, loyer, etc, compte d'escompte 22,216 83
Net pour cent d'intérêt sur le scrip non payé jusqu'au 1er octobre 1868 ..... 27,777 80 — $481,816 76

Réservé pour pertes non réglées ..... $ 11,277 90

Le Comptoir a l'actif suivant au 31 décembre 1867 ..... $ 1,406,414 16

Conformément à la Charte, le Président et le Trésorier, ont déclaré, après ample délibération, être équivalant à un capital complant de $400,000, au moins:

Fond en propriétés foncières $66,986 15
Hypothèque sur propriétés fonciaires 79,919 00
Fond en bons de la ville et autres bons 62,726 41
Fond en actions de banques et autres actions ..... 123,343 [illegible]
Fond en scrip de Compagnie d'assurance ..... 130,302 [illegible]
Prêts garantis 12,300 00
Prêts à recevoir ..... 43,300 [illegible]
Primes au vote de perception ..... 27,[illegible]
Bénéfice ..... 111,[illegible] 49
..... $[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
P.J BOUE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 mai 1868.
PAUL W COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

La Direction a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 2 novembre prochain. Elle a en outre, déclaré un dividende scrip de trente trois au cent pour cent sur le montant net des primes participantes pour l'année expirée le 30 septembre 1868—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 15 décembre prochain.

B. GANUCHEAU, Président.
A. BALDWIN, Vice Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS
De la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

ANNONCES PARISIENNES, Publiées par M. H. GAILLARDET,

No 8 PASSAGE SAULNIER, PARIS.

[M. Henri Gaillardet, 8 Passage Saulnier, à Paris, est *seul gérant* des nos annonces parisiennes. C'est à M. H. Gaillardet, par conséquent, que doivent s'adresser MM. les annonceurs, notamment pour les spécialités de *Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, Nouveautés, Articles de Paris, &c.*

Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourrait être acceptée par nous en dehors de M. H. Gaillardet.]

MÉDAILLE D'HONNEUR.

HUILE DE FOIE DE MORUE DESINFECTÉE — HUILE DE FOIE DE MORUE DESINFECTÉE

BLANCHE ET BRUNE — FERRUGINEUSE DE CHEVRIER

En désinfectant l'Huile de Foie de Morue, M. Chevrier a donné à cette précieuse préparation thérapeutique une odeur et une saveur agréable qui ne lui enlèvent aucune de ses propriétés.

Cette importante découverte, qui a valu à son auteur une Médaille d'honneur, a généralement répandu l'usage de l'Huile de Foie de Morue désinfectée.

Les médecins la prescrivent de préférence à l'exclusion de toutes les autres, dans toutes les maladies où l'Huile de Foie de Morue est indiquée.

Voir, pour plus de détails, les rapports médicaux contenus dans la notice qui accompagne chaque flacon.

M. Chevrier a complété sa découverte en associant l'iodure de fer à l'Huile de Foie de Morue désinfectée. Cette Huile de Foie de Morue ferrugineuse a toutes les propriétés de l'huile et du fer; elle se digère facilement et ne donne jamais de constipation. Elle est donc préférable aux autres préparations ferrugineuses (pilules ou sirop), qu'elle convient dans toutes les maladies où le fer est employé. Phthisie pulmonaire, bronchite, rachitisme, scrofules, dartres, goutte, le rhumatisme chronique, les catarrhes anciens, les dyspepsies, les convalescences difficiles et faiblesses de constitution.

Pharmacie CHEVRIER, 21 rue du Faubourg Montmartre, à Paris.

A la même Pharmacie, se trouve le VIN et ELIXIR DE COCA, excellentes préparations toniques. Le TAFFETAS VULNÉRAIRE A l'ARNICA pour pansement des plaies, blessures, coupures et contusions.

Les GRANULES de RÉSOLUTIF composées contre les diarrhées, dissenteries, maux d'estomac, etc.

DÉPOTS: à New York, chez MM. John Milhau, pharmacien, 183, Broadway. — A la Nelle-Orléans, chez MM. Duconge, Maunsell et Bogel, droguistes; Montreuil, Delochè, Schwab, Louis Castel, pharmaciens, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

FER QUEVENNE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.
AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE

Le FER QUEVENNE s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux qu'il est analogues. Il ne contient pas de chlorure; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique: souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

Dépôts: à la NOUVELLE-ORLEANS: MM. DUCONGE, MAUNSELL et BOGEL, droguistes. MONTEUIL, DELOCHE, SCHWAB, et L. CASTEL, et dans toutes les pharmacies de la Louisiane.

"L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation ferrugineuse n'est mieux tolérée lorsque le FER QUEVENNE en restant dans les limites des doses très modérées."
BOUCHUT,
Annuaire de thérapeutique, 1868

10. CENTIG.
Mesure de dosage.
Le FER QUEVENNE se vend, au flacon de 100 mesures, 3 20
250 dragées, 5 40
100 dragées, 3 40.
Dépôt général chez Emile Hieronymus, No 11 rue des Beaux Arts, à Paris, et dans toutes les pharmacies.
Exiger le *Cachet Quevenne* et la marque de fabrique ci-dessus.

MUSCULINE-GUICHON

Le plus précieux et le plus rapide des analeptiques connus. DIGESTIBLE même dans les cas de dyspepsie les plus désespérés. — Préparée au monastère de la TRAPPE de N.-D. des Dombes (Ain).

Le MUSCULINE-GUICHON, sous forme de tablettes pliées d'une parfaite conservation, se recommande particulièrement par ses propriétés essentiellement analeptiques et réparatrices aux personnes épuisées par les fatigues ou les maladies, aux vieillards et aux enfants scrofuleux ou affectés de diarrhée chronique pour hâter leur développement trop rapide; dans les convalescences les plus difficiles et dans les cas de rachitisme, de dyspepsie, de cancer, d'obésité, de lait, de chlorose, de faiblesse, de fièvre, de tuberculose, de phthisie, de diabète, de gravelle, de lithiase, de goutte, de rhumatisme, de fièvre intermittente, de paralysie, de vertiges, de maux de tête, de mélancolie, de tristesse, de mauvaise haleine, de mauvaise digestion, de mauvaise nutrition, de mauvaise santé, de faiblesse, de lassitude, de fatigue, de langueur, de tristesse